



COMMUNE DE JACOB- BELLECOMBETTE

NETTOYAGE DES LOCAUX DE DIFFÉRENTS SITES

Règlement de la consultation

Octobre 2026

Date limite de remise des offres

Vendredi 6 novembre 2026 à 12h

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE.....	3
ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
3.1. Documents constitutifs du marché.....	3
3.2. Modification de détail au dossier de consultation.....	3
ARTICLE 4 : CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ.....	4
4.1. Mode de passation du marché.....	4
4.2. Type du marché.....	4
4.3. Allotissement du marché.....	4
4.4. Fractionnement du marché.....	5
4.5. Durée du marché.....	5
ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES.....	5
5.1. Langue.....	5
5.2. Forme des candidatures.....	5
5.3. Sous-traitants.....	5
5.4. Options.....	6
5.5. Variantes.....	6
5.6. Visite des lieux d'exécution de la prestation.....	6
5.7. Présentation des offres.....	6
5.8. Adresse et date limite de remise des offres.....	8
ARTICLE 6 : NÉGOCIATION DES OFFRES.....	8
ARTICLE 7 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	8
7.1. Prix.....	8
7.2. Valeur technique.....	9
7.3. Performances environnementales.....	9
7.4. Performances en matière d'insertion.....	9
7.5. Note finale.....	9
ARTICLE 8 : PROMOTION DE L'EMPLOI DES PERSONNES RENCONTRANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES D'INSERTION.....	9
ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE

L'administration contractante est la commune de Jacob-Bellecombette, ci-après dénommée :

MAIRIE DE JACOB-BELLECOMBETTE
7 rue de la mairie – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
Tél. : 04.79.69.08.37
SIRET : 217 301 373 00015

La personne habilitée à signer le présent marché est Mme Isabelle GEINDRE, Maire, autorisée à passer le présent marché par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des locaux de différents sites de JACOB-BELLECOMBETTE.

Le marché en cours est réalisé par l'entreprise SINE et la fin du contrat est le 31/12/2026.

Le nouveau marché débutera donc à compter du 1er janvier 2027.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Documents constitutifs du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

Documents à conserver par les candidats :

☒ le présent règlement de la consultation.

Documents à retourner signés et approuvés sans modification par les candidats :

☒ le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),

☒ le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Documents à retourner remplis, datés et signés par les candidats :

☒ l'acte d'engagement,

☒ le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) pour l'ensemble des prestations.

☒ l'attestation de visite des locaux.

3.2. Modification de détail au dossier

La mairie de JACOB-BELLECOMBETTE se réserve le droit d'apporter, au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

4.1. Mode de passation du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, la valeur estimée du besoin étant inférieure aux seuils européens applicables.

4.2. Type du marché

Le présent marché est un marché de :

- ☐ travaux,
- ☐ fournitures,
- ☒ services.

4.3. Allotissement du marché

LOT 1 :

- **Site n° 1 : ECOLE ELEMENTAIRE**
Lieu d'exécution : rue des Ecoles – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n°2 : MEDIATHEQUE**
Lieu d'exécution : rue de la Mairie – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n°3 : SALLE COMMUNALE LA JACOBELLE**
Lieu d'exécution : rue de la Mairie – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n° 4 : MAIRIE**
Lieu d'exécution : 7 rue de la Mairie – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n°5 : SALLE CONSEIL MUNICIPAL, BUREAUX POLICE, TECHNIQUE, ANIMATION JEUNESSE ET LOCAL JEUNES**
Lieu d'exécution : rue de la Mairie – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n° 6 : SALLE G.SAND**
Lieu d'exécution : 650 route du Couvent St Joseph – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n°7 : LCR**
Lieu d'exécution : 4 rue du Corbelet – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- **Site n°8 : AUTRES PRESTATIONS**

LOT 2 :

- **Site n° 9 : Multi Accueil Tom Pouce**
Lieu d'exécution : rue de la Mairie – 73000 JACOB-BELLECOMBETTE

4.4. Fractionnement du marché

Le présent marché :

- ☒ n'est pas fractionné,
- ☐ est un marché à bons de commande,
- ☐ est un marché comportant une tranche ferme et une ou plusieurs tranches conditionnelles.

4.5. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché.

Il est renouvelable deux fois un an par tacite reconduction, sauf résiliation expresse par l'une des parties au moins trois mois avant le terme du marché.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

5.1. Langue

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature et/ou l'offre devront être rédigés en langue française. Dans le cas contraire, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

5.2. Forme des candidatures

Les candidats au présent marché sont libres de soumissionner soit isolément soit sous forme de groupement d'entreprises.

En cas de groupement, celui-ci sera :

- ☐ libre (solidaire ou conjoint),
- ☒ solidaire,
- ☐ conjoint.

Il est à noter :

- qu'un même candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement à la fois,
- qu'en cas de groupement conjoint, les co-traitants doivent **obligatoirement** joindre à leur acte d'engagement un tableau chiffré qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter,
- qu'en cas de groupement solidaire, il pourra être demandé aux co-traitants de désigner à l'attention de JACOB-BELLECOMBETTE un compte bancaire unique sur lequel seront versées toutes les sommes dues.

5.3. Sous-traitants

S'ils envisagent de sous-traiter une partie des prestations faisant l'objet du présent marché, les candidats doivent, avec leur offre, fournir à JACOB-BELLECOMBETTE une déclaration mentionnant :

- la dénomination du ou des sous-traitants auxquels ils comptent faire appel,
- les capacités professionnelles et financières du ou des sous-traitants,

- la nature des prestations sous-traitées,
- le montant des prestations sous-traitées,
- les conditions de paiement des prestations sous-traitées et, le cas échéant, les modalités de variation des prix,

ainsi qu'une déclaration du ou des sous-traitants indiquant qu'il(s) ne tombe(nt) pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

La notification du marché vaut alors acceptation par JACOB-BELLECOMBETTE du ou des sous-traitants et agrément de ses ou de leurs conditions de paiement.

5.4. Options

Sans objet.

5.5. Variantes

Sans objet.

5.6. Visite des lieux d'exécution de la prestation

Il est obligatoire d'effectuer une visite du lieu d'exécution de la prestation faisant l'objet de chaque lot du marché pour lequel ils remettent une offre.

Ces visites seront organisées de façon à ce que les candidats prennent connaissance des locaux à nettoyer ainsi que des règles d'accès et de sécurité liées aux bâtiments.

Elles sont programmées :

le lundi 19 octobre 2026 et (ou) le vendredi 23 octobre

Les rendez-vous sont fixés :

- lundi 19 octobre à 14h00 : 7 rue de la Mairie (sur la place Livio Benedetti) concernant le lot 2
- lundi 19 octobre à 15h00 : rue des Ecoles (devant le portail de l'Elémentaire) concernant le lot 1
- vendredi 23 octobre à 14h00 : 7 rue de la Mairie (sur la place Livio Benedetti) concernant le lot 2
- vendredi 23 octobre à 15h00 : rue des Ecoles (devant le portail de l'Elémentaire) concernant le lot 1

Pour ce faire, les candidats devront confirmer leur présence auprès de M. Christophe BURDIN – Mail : technique@jacob-bellecombette.fr

Si l'entreprise ne réalise pas cette visite, la candidature sera rejetée d'office.

5.7. Présentation des offres

Les candidats transmettront leur offre sur la plateforme AWS contenant à la fois des pièces de candidature et leur offre proprement dite :

• Pièces de candidature :

- une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent, téléchargeable gratuitement sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>),
- la déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent, téléchargeable gratuitement à la même adresse),
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet,
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- la liste des principales références de prestations équivalentes réalisées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les candidats sont par ailleurs invités à joindre d'ores et déjà à ces pièces (**pour les 2^{ème} et 3^{ème} attestations demandées ci-après, le candidat pourra utilement remplir et joindre à son offre le modèle figurant en fin du présent règlement de la consultation**) :

- une attestation **datant de moins de six mois** de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales du candidat,
- une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires,
- si le candidat emploie des salariés, une attestation sur l'honneur, établie à la date de remise de l'offre, de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail,
- l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI 2 téléchargeable gratuitement sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>) ou équivalent,

étant entendu que ces documents seront exigés du candidat retenu avant signature du marché, en application de l'article 46-I du Code des marchés publics.

Il est à noter qu'une attestation d'assurance en vigueur sera être exigée du titulaire du marché avant tout démarrage de la prestation (cf. article 10.2 du CCAP). Les candidats sont là aussi invités à faire d'ores et déjà figurer ce document dans leurs pièces de candidature.

• Offre proprement dite :

- l'acte d'engagement rempli, daté et signé,
- le Devis Quantitatif Estimatif rempli, daté et signé,
- un mémoire technique décrivant :
 - l'organisation globale de l'entreprise pour assurer les prestations, l'organigramme, organisation interne, les moyens humains et matériels avec le temps passé uniquement par les agents de ménage site par site au quotidien. L'approvisionnement des sites en produits d'entretien.
 - Le contrôle des prestations par le candidat, la présence des gents sur site, leur contrôle la continuité de service, les évaluations. La communication entre agent-encadrants, agents-service de Jacob-Bellecombette, outil mis en place, gestion des dysfonctionnements.

- Critères performance en matière de protection de l'environnement, la technique de nettoyage, formation des agents, produits d'entretien, démarche environnementale et sociale de l'entreprise
- la déclaration des éventuels sous-traitants,
- le CCAP signé sans modification,
- le CCTP signé sans modification,
- un relevé d'identité bancaire.
- L'attestation de visite

NB : le mémoire technique est une pièce impérativement exigée. Toute offre remise sans ce mémoire sera déclarée non conforme.

5.8. Adresse et date limite de remise des offres

Date limite de dépôt de l'offre le vendredi 6 novembre 2026 à 12 h sur la plateforme AWS.

ARTICLE 6 : NÉGOCIATION DES OFFRES

Les offres remises par les candidats seront analysées dès leur ouverture. Celles qui seront considérées comme les plus intéressantes d'entre elles au regard des critères de jugement définis à l'article 7 ci-après pourront faire l'objet d'une négociation. Cette négociation pourra prendre la forme de questions-réponses, voire d'un entretien.

Aucune négociation financière ne sera engagée si le coût horaire pratiqué par les candidats entre le temps d'intervention et le prix global facturé est exagérément bas.

ARTICLE 7 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le classement des offres sera effectué selon les critères suivants avec la pondération suivante :

- | | |
|--------------------------------|------|
| - Prix | 40 % |
| - Valeur technique, | 55 % |
| - Performance environnementale | 5 % |

La mairie de Jacob-Bellecombette, de par son expérience connaît le temps minimum passé par site pour avoir un rendu de qualité. Si un candidat répond un temps estimé trop inférieur au temps de référence, la mairie de Jacob-Bellecombette est en droit de ne pas prendre en compte la candidature et de le déclarer offre anormalement basse.

7.1. Prix

S'agissant du critère « prix », les offres des candidats seront notées sur 40 points comme suit :

Note =	Prix de l'offre moins-disante (hors offres anormalement basses)	x 40
	Prix de l'offre concernée	

7.2. Valeur technique

En ce qui concerne le critère « valeur technique », les offres seront appréciées sur 100 points selon les sous-critères suivants. Ensuite le résultat final est pondéré à 55 % :

Valeur technique	Note sur 100	Pondération à 55%
Organisation de l'entreprise-Références	15	
Moyens humains et matériel, avec les temps passé sur chaque site. Méthode d'approvisionnement des sites	35	
Contrôle des prestations par le candidat, organisation mise en place en cas de remplacement d'un agent.	35	
Communication	15	

7.3. Performances environnementales

En ce qui concerne le critère « performances environnementales », les offres seront appréciées sur 5 points selon les sous-critères suivant :

Gestion des déchets sur 2,5 points

Produits utilisés sur 2,5 points

CF CCTP Article 3.1.1

7.3. Note finale

La note finale (sur 100) sera obtenue en additionnant la note (sur 40) affectée au critère « prix », la note (sur 55), la note « performance environnementale » (sur 5) affectée au critère « valeur technique et environnementale ».

ARTICLE 8 : PROMOTION DE L'EMPLOI DES PERSONNES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES D'INSERTION

Sans objet.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et/ou technique, les candidats pourront s'adresser à M. Christophe BURDIN, responsable des services techniques.

Mairie de JACOB-BELLECOMBETTE

7 rue de la Mairie

Tél. : 04 79 69 08 37

Courriel : technique@jacob-bellecombette.fr